

CONVENTION DE SUIVI DU PROJET

Equipe-Relais Handi-Patient

L'hospitalisation des personnes en situation de handicap - enfants comme adultes - pose régulièrement problème pour des raisons liées tant aux besoins spécifiques de ces personnes (communication, alimentation, ...) qu'au défaut de formation du personnel hospitalier à la spécificité du handicap.

Confrontée à ces difficultés, comme d'autres acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est a recherché avec ses médecins de quelle façon faciliter l'accueil des personnes handicapées à l'hôpital, dans leur propre intérêt d'une part, mais aussi pour accompagner les soignants et simplifier leur travail d'autre part.

C'est de cette réflexion qu'est né le projet d'équipe-relais handi-patient, piloté par Madame le Docteur Bombart-Camus.

Il a été convenu que ce projet d'Equipe dédiée serait dans un premier temps expérimenté au bénéfice des personnes en situation de handicap moteur, puis ensuite généralisé à toutes les situations de handicap le nécessitant.

Plusieurs rencontres de travail ont été organisées avec l'ARS, la Direction du CHU de Reims et un groupe de travail composé des Associations ci-dessous mentionnées :

- **AFM,**
- **APF**
- **APBRR**
- **AA IMC NE**

La conception du projet entre maintenant dans sa phase finale et sa mise en œuvre sera effective dès l'accord définitif des Services de l'ARS Grand-Est.

Afin que la connaissance et la parole des Associations parties prenantes au projet soient bien prises en compte tout au long du projet, l'ARS et la Direction du CHU ont acté l'importance d'associer au pilotage de ce projet un représentant de ces Associations.

C'est dans ce contexte qu'est établie la présente Convention, entre :

L'Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est (AA IMC NE)
65, rue Edmond Rostand
51100 REIMS,
D'une part,

L'Association des Paralysés de France (APF), délégation départementale Marne
8, rue du 106^{ème} RI

BB

51100 Reims,
D'autre part,

L'Association des Papillons Blancs de la Région de Reims (APBRR)
6 Rue Gabriel Voisin
51100 Reims,
D'autre part,

L'Association Française contre la Myopathie (AFM-Téléthon), délégation départementale Marne
Allée Santos Dumont
BP 1038
51687 REIMS CEDEX 2,
D'autre part,

Article 1

Les signataires de la présente Convention conviennent de confier à l'Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est la représentation du groupe de travail sur le projet d'équipe-relais handi-patient auquel ils participent.

L'Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est participera aux commissions ad hoc de suivi de la mise en œuvre prévues dans le cadre d'une convention avec le CHU de Reims.

L'Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est veillera à ce que la connaissance et la parole des Associations parties prenantes au projet soient bien prises en compte tout au long du projet. Elle rendra régulièrement compte de l'avancement du projet, chaque fois que nécessaire et au minimum chaque trimestre.

Article 2

Les associations signataires de cette convention seront conviées à un bilan annuel d'activité présenté par le CHU de Reims, en collaboration avec l'AA IMC NE.

Article 3

Les associations signataires de la convention pourront être mises à contribution pour la sensibilisation, la formation des personnels de l'équipe-relais handi-patient. Les associations signataires et gestionnaires d'établissements et services médicosociaux pourront convenir de la réalisation d'emplois partagés et de la mise à disposition de personnels répondant aux orientations et critères de qualification définis dans le projet du dispositif. Cette contribution fera l'objet d'une déclinaison dans le cadre d'une convention avec le CHU de Reims et chaque association signataire.

Article 4

Les associations de même nature et vocation, inscrites sur le territoire du GHT (Groupement Hospitalier de territoire) du CHU de Reims, pourront s'associer au groupement constitué et contribuer au projet.

U BB

Article 5

Cette Convention prendra fin au terme de l'expérimentation du projet.

Fait à Reims le 15 septembre 2017

L'Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est (AA IMC NE)

Monsieur Christian MINET




L'Association des Paralysés de France (APF), délégation Marne

Madame Bernadette MARCHAND

L'Association des Papillons Blancs de la Région de Reims (APBRR)

Madame Béatrice BARREDA



L'Association Française contre la Myopathie (AFM-Téléthon), délégation départementale Marne

Madame Denise JACON

